

Un travailleur est blessé lors de l'explosion des vapeurs inflammables d'un nettoyeur pour freins alors qu'il soude

Un mécanicien s'affaire à préparer une boîte d'entraînement des pompes d'une pelle mécanique. À l'aide d'un nettoyeur à freins en aérosol, il nettoie d'abord les pièces à l'intérieur. Puis, il s'affaire à enlever une bague dans la boîte d'entraînement. Pour faciliter l'opération, il soude d'abord un premier cordon à la bague. Il examine son travail et dès qu'il reprend la soudure, une explosion le frappe en plein visage. La détonation projette son casque à souder, lui cause des brûlures légères, le bris de deux dents et une coupure au menton.

Accident grave

Date : 24 janvier 2015

Catégorie : Entretien

Tâche : Entretien mécanique

Fonction : Mécanicien-diesel

Causes de l'accident

- L'allumage des vapeurs inflammables d'un nettoyeur pour freins introduit dans l'espace restreint de la boîte d'entraînement provoque une explosion.
- Le travail à chaud dans un endroit restreint et en présence de vapeurs inflammables sans analyse de risque au préalable.



Mesures de prévention de l'employeur

- Évaluer la possibilité de remplacer les nettoyeurs à freins par des alternatives moins ou non-inflammables.
- Limiter l'utilisation de produits inflammables au strict minimum dans les espaces restreints et ventiler pour diluer les vapeurs inflammables.
- Établir une méthode de travail sécuritaire incluant des tests de gaz avant le travail à chaud dans un espace restreint, un réservoir ou un récipient ayant contenu des matières inflammables.
- Diffuser, à l'aide d'une formation, aux employés et aux superviseurs concernés l'accident et les mesures correctives appliquées et ainsi sensibiliser à l'importance d'analyser les risques avant tout travail à chaud dans ou à proximité d'un endroit fermé, d'un réservoir ou d'un récipient et d'inscrire les observations et les mesures correctives.

N.B. Plusieurs entreprises ont banni l'utilisation de ce produit et l'ont rapidement remplacé par un produit moins toxique et moins explosif.

L'APSM vous informe qu'un travailleur est décédé en 2011 dans des circonstances similaires alors qu'il faisait des travaux de réparation dans la chambre à combustion d'une fournaise. L'allumage des vapeurs inflammables d'un nettoyeur pour frein alors qu'il effectuait des travaux de soudure a provoqué une explosion entraînant l'écrasement de la chambre sur le travailleur et un incendie.

Informations supplémentaires

Règlementation

- *Règlement sur la santé et la sécurité du travail SECTION XXVII*
 - En ligne ou achat sur www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Norme

- *CAN/CSA W117.2-M94 Règles de sécurité en soudage, coupage et procédés connexes.*
 - Achat sur <http://shop.csa.ca/fr/canada/produits/icat/publications>

Autres documents

- *Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. Direction régionale de Lanaudière. Rapport d'enquête sur accident mortel survenu le 22 novembre 2011. Québec : CSST, 2012 Cote : EN-003922*
 - En ligne au <http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003922.pdf>
- *ASP-Construction. Pour effectuer le travail à chaud en toute sécurité. Bulletin d'information Prévenir aussi, Volume 29, no 2, été 2014, 7 p.*
 - En ligne au http://www.asp-construction.org/components/com_gdwgestion/download.php?fileid=517
- *APSHME. Guide de prévention pour le soudage et le coupage. 2^e édition, 2014. 146 p.*
 - En ligne au <http://www.asphme.org/upload/pdf/soudage.pdf>

Affichez les « ALERTE ACCIDENT » sur vos babillards et distribuez-les auprès des personnes concernées

Pour obtenir nos « ALERTE ACCIDENT » rendez-vous au www.aspmine.qc.ca

Pour diffuser un « ALERTE ACCIDENT » et en faire profiter les autres mines, communiquez avec

Louis-Philippe Simard, conseiller en prévention au 418-653-1933 #26

Tous nos « ALERTE ACCIDENT » sont dépersonnalisés